

Alexandre SANTONI

Notaire

Diplôme Supérieur du Notariat



Jeanne ROCCA-SANTONI

Notaire

Diplôme Supérieur du Notariat

**MAITRE ALEXANDRE SANTONI
NOTAIRE**

**Bancarello-Route de Sartène
20169 BONIFACIO**

alexandre.santoni@santoni-bonifacio.notaires.fr

COMMUNES DE MONACIA D'AULLENE PIANOTTOLI ET AULLENE

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

DATE DE L'ACTE : 13 décembre 2024

Suivant acte reçu par Maître Alexandre SANTONI il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaire de la prescription :

M. Ange François **LOVICH**, retraité, demeurant à MONACIA D'AULLENE (20171), quartier Frisella,

Né à PARIS (75018), le 19 février 1960,

Epoux de Madame Valérie Yvonne BERMONT.

COMMUNE DE MONACIA D'AULLENE

DESIGNATION

Une parcelle de terre formant le lot numéro VINGT-CINQ du lotissement dénommé "LOTISSEMENT SUSINI"

Cadastrée section D numéro 1000 lieudit Valle Sopran pour 2a 40ca

La moitié (1/2) indivise du bien ci-apres :

Une parcelle de terre formant le lot numéro VINGT-SIX (26) du lotissement dénommé "LOTISSEMENT SUSINI"

Cadastrée section D numéro 1001 pour 1a 69 ca.

Dans un ensemble immobilier cadastré section D n°501 lieudit Frisella pour 1a 25ca

Lot numéro un (1)

Au rez-de-jardin, un appartement formant tout le rez-de-jardin composé d'un salon , un wc, une salle d'eau, une cuisine, une chambre.

Lot numéro deux (2)

Au rez-de-chaussée, un appartement côté Est comprenant deux chambres, un wc, une salle d'eau.

COMMUNE D'AULLENE :

Dans un ensemble immobilier cadastré section E numéro 1051 pour 2a 48ca, lieudit Casciaco.

Membre d'une Association Agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

alexandre.santoni@notaires.fr

Bancarello, route de Sartène – 20169 BONIFACIO

Tél ; 04 95 73 02 25 – Fax 04 95 73 02 41 – Parking Assuré – accès handicapés

Lot numéro trois (3)

Un appartement côté Sud comportant une salle à manger, deux chambres.

Le TIERS (1/3) indivis du lot ci-après :

Lot numéro cinq (5)

Le grenier

COMMUNE DE PIANOTTOLI-CALDARELLO :

LE TIERS (1/3) INDIVIS du bien ci-après :

Deux parcelles de terre cadastrées lieudit Spartano, section E :

- Numéro 504 pour 9a 58 ca,
- Numéro 505 pour 91a 34 ca

LE TIERS INDIVIS DU BIEN CI-APRES :

Diverses parcelles de terre en nature de biens non délimités

Figurant ainsi au cadastre Section E, lieudit Giesulle :

Numéro 753 pour 26a 51ca à prendre dans 53a 03ca,

Numéro 754 pour 6a 12ca à prendre dans 12a 24ca,

Numéro 755 pour 74a 80ca à prendre dans 1ha 49a 59ca,

Numéro 756 pour 82a 62ca à prendre dans 1ha 65a 24ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : alexandre.santoni@santoni-bonifacio.notaires.fr